



Bulletin d'inscription Vide grenier

lundi 22 avril Salle Sainte Ernel

26 Rue Saint-Ernel, 29800 Landerneau

Organiser par l'association « Ma bulle, mes passions »

Professionnel

Particulier

Nom société :
No de RC (professionnel) :
Nature des produits (obligatoire) :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone obligatoire :
Mail
Table souhaitée (8,5€ la table de 2,5) :table x 8,5 € =€
nombre de personnes sur le stand (2 max) café offert part l'association
Lieu : salle Saint Ernel 26 Rue Saint-Ernel, 29800 Landerneau Tél : 06.40.98.52.58

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (particulier)

(Établie en vertu de l'article R321 – 9 du code pénal)

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :
Adresse :
No de carte d'identité :ou n° de permis de conduire.....
Certifie sur l'honneur ne pas participer en qualité d'exposant à plus de 2 manifestations de type Braderie ou Vide grenier au cours de l'année 2019 (article R321.9 du code pénal). Et certifie sur l'honneur ne vendre que des objets personnelles et usagés (article L319.2 du code du commerce)
Fait à Le.....

Signature :

Conditions générales :

- Aucun remboursement n'est possible après l'inscription quel que soit le motif.
- Cette manifestation est une brocante – vide grenier, vous êtes donc responsable de votre étalage.
- L'association « Ma bulle, mes passions » décline toutes responsabilités (vol, casse, type de produits vendus, etc....)
- Seuls les membres du staff de l'association « Ma bulle, mes passions » sont habilités à gérer les emplacements.
- L'association « Ma bulle, mes passions » se réserve le droit de refuser un exposant s'il estime que la vente du produit fait tort à l'organisateur.
- L'association « Ma bulle, mes passions » est l'organisateur du vide grenier se tenant à la salle Saint Ernel 26 Rue Saint-Ernel, 29800 Landerneau .
- Les exposants doivent se soumettre aux obligations définies par arrêté préfectoral et à la réglementation en vigueur.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les frais d'inscription seuls seront remboursés, et uniquement dans ce cas.
- Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.
- Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué.
- Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul le staff de l'association « Ma bulle, mes passions » sera habilité à le faire si nécessaire.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, denrées périssables...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
- Les places non occupées après 9H00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquis à l'organisateur à titre d'indemnité.
- Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.
- La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

• L'exposant s'engage à présenter aux autorités compétentes, le jour de la manifestation, la carte d'identité dont les références sont indiquées sur la fiche d'inscription transmise par l'organisateur.

Votre inscription ne sera validée que si nous recevons :

- ◆ Le formulaire (correctement rempli), daté et signé.
- ◆ Votre chèque libellé à l'ordre de l'association « Ma bulle, mes passions »
(ne pas agraffer le chèque)
- ◆ L'attestation sur l'honneur (correctement remplie), datée et signée (particulier uniquement)
- ◆ La photocopie 'recto verso de votre pièce d'identité (particulier uniquement)

Accueil des exposants à partir de 7H00 le lundi 22 avril 2019

Ouverture au public à partir de 9H00 à 18h00

Entrée : 1,5 € (gratuit pour les moins de 12 ans)

Buvette et restauration rapide sur place

Je soussigné réserve un emplacement
de (Table de 2,5 m) x 8,5 € =€

Soit un chèque d'un montant de€

à l'ordre de l'association « Ma bulle, mes passions »

l'emplacement sera définitif des réception du paiement

vous recevrait un mail de confirmation ou SMS

***Document à retourner rempli à cette adresse : Association « Ma bulle, mes passions »
15 rue du château 29120 Pont l'abbé. Veillez aussi à joindre le chèque du montant dû.***

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales :

Faits à le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)